



Commune de
Villorsonnens

BULLETIN COMMUNAL

N° 52

JANVIER 2021

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE **CONVOCATION**

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Villorsonnens sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

Mardi 26 janvier 2021, à 20h00
à la Halle polyvalente, à Orsonnens.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet : www.villorsonnens.ch
2. Augmentation du taux d'impôts de 76% à 80%
3. Budget 2021
 - 3.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 3.2 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 3.3 Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
4. Service Logopédie Psychologie Psychomotricité/SLPP-GV : modifications des statuts
5. Associations à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG : modifications des statuts
6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.villorsonnens.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Nous vous invitons à nous transmettre vos questions, par écrit, jusqu'au vendredi précédent l'assemblée.

ACTUALITES COVID : Lors de l'assemblée, des masques et du désinfectant seront à votre disposition, les distances seront respectées selon les recommandations.

Informations sur l'ordre du jour

2. Augmentation du taux d'impôts de 76% à 80%

Lors de l'établissement de notre budget 2021, nous avons malheureusement constaté un déficit largement supérieur au taux de 5% autorisé par la législation en vigueur.

Pour remédier à ceci, nous avons revu certaines dépenses. Mais malgré cela, notre déficit était toujours supérieur aux 5% autorisés.

Le Conseil communal vous propose donc d'accepter une augmentation de 4% du taux d'imposition de notre commune. Cette augmentation correspond à une amélioration de nos rentrées fiscales d'environ CHF 120'000.-. De ce fait, notre déficit pour le budget 2021 sera de 4,4%.

3. Budget 2021

Budget fonctionnement :

Le budget tel que présenté dans notre bulletin tient compte de l'augmentation du taux d'imposition de 4%. En effet, sans cette augmentation, notre budget présentait un déficit supérieur au taux de 5% autorisé.

Le budget de fonctionnement présente un déficit de CHF 245'900.-.

4. Service Logopédie Psychologie Psychomotricité/SLPP-GV : modifications des statuts

En 2021, le Service Logopédie Psychologie Psychomotricité/SLPP-GV adopte le modèle comptable harmonisé/MCH2.

MCH2 est un nouveau plan comptable, destiné aux communes, aux associations et aux sociétés publiques, qui propose de nouvelles dispositions et quelques nouvelles normes à intégrer. Elles ont pour objectifs l'uniformisation des comptabilités afin de rendre la situation financière des collectivités publiques plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Parmi les nouveautés de ce plan, toute entité locale doit se doter d'une commission financière, similaire à celles déjà présentes dans les communes. Aussi, le SLPP-GV doit modifier ses statuts afin d'y inclure les procédures de nomination de cette commission financière ainsi que ses attributions.

Les nouveaux statuts sont disponibles sur le site internet www.villorsonnens.ch ou à l'administration communale.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'adopter les modifications des statuts.

5. Association à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG : modifications des statuts

Au même titre que le Service Logopédie Psychologie Psychomotricité, les statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG soumet des nouveaux statuts compte tenu de la mise en place du modèle comptable harmonisé/MCH2.

Les modifications sont disponibles sur le site internet www.villorsonnens.ch ou à l'administration communale.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'adopter les modifications des statuts.

DIVERSES INFORMATIONS



EAUX USEES : afin d'équilibrer les comptes de la rubrique des eaux usées, et compte tenu des réserves constituées ces dernières années, le Conseil communal a adapté les taxes, revues ainsi à la baisse.

Aussi, à partir de l'année 2020, la taxe de base passera de CHF 360.- à CHF 300.-, la taxe d'exploitation par adulte sera abaissée de CHF 100.- à CHF 80.-, et par enfant de CHF 40.- à CHF 35.-.

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE/AES

L'accueil extra-scolaire de Villorsonnens a le plaisir de vous informer l'ouverture d'une nouvelle plage horaire pour cette année scolaire, soit le **vendredi de 15h10 à 18h10**, et ce, dès le 4 janvier 2021.

Voici désormais nos horaires d'ouverture :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant école (6h55-7h55)			Fermé		
Le matin (7h55-11h30)	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
A midi (11h30-13h30)			Fermé		
L'après-midi (13h30-15h10)	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Après l'école (15h10-18h10)			Fermé		

Par ailleurs, les parents qui le souhaitent peuvent désormais nous notifier leurs besoin d'ouverture grâce à un formulaire disponible à cette adresse <https://forms.gle/YUePWhtkEvLw6XW1A> ou directement depuis le site internet : <http://aesvillorsonnens.wordpress.com/>

LANGES REUTILISABLES

Désormais, sur présentation du ticket d'achat des couches lavables, la Commune rembourse à ses habitants un montant maximum de CHF 120.- et ce durant les deux premières années de leur(s) enfant(s).

La demande doit être faite en personne au bureau communal, muni de la quittance, avant les deux ans révolus de l'enfant. Cette offre n'est pas cumulable avec les bons pour les sacs poubelles.

DÉNEIGEMENT

Le Conseil communal vous rappelle les points suivants :

- En cas de chute de neige, les collaborateurs communaux feront de leur mieux pour que les routes soient déblayées et salées aux endroits nécessaires.
- Bien que salées, les routes peuvent présenter encore des zones glissantes, les automobilistes sont invités à s'équiper de manière optimale, les piétons doivent également faire preuve de prudence.
- Il est recommandé de prévoir des déplacements plus longs qu'à l'accoutumée et d'anticiper un départ plutôt que de prendre des risques.

Les personnes qui souhaiteraient l'intervention des déneigeurs et du chasse-neige sur des emplacements ou accès privés sont invitées à prendre contact avec eux pour demander un arrangement, les frais de déblayement étant à charge des requérants.

Contacts : Jean-Claude Chassot 026 653 11 17 pour Villargiroud et Villarsiviriaux
 Jean-François Richoz 026 653 14 89 pour Chavannes-sous-Orsonnens et Orsonnens

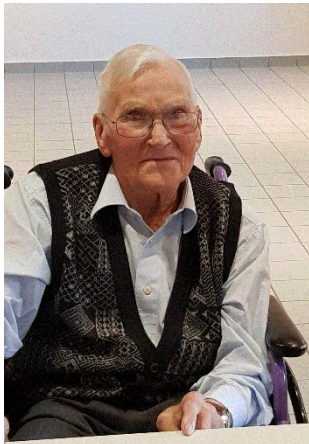
CABANE FORESTIERE

- Dorénavant, les réservations se font par le biais de notre nouveau site internet : www.villorsonnens.ch
- Les disponibilités de la cabane sont visibles dans le calendrier par le biais duquel vous pouvez effectuer une réservation.
- La cabane n'est pas disponible durant la période hivernale, soit du 15 octobre au 15 avril.

POLICE DE PROXIMITE

En cas de besoin, le poste de Romont répond à vos appels au 026/305 95 20.





Durant l'été 2020, rassemblés autour de M. Bernard Chassot, la famille et une délégation du Conseil communal ont fêté ses 90 ans.

Nous réitérons toute notre sympathie à ses proches qui ont eu la tristesse de le voir partir peu de temps après.



LE CONSEIL COMMUNAL ET LE PERSONNEL
VOUS ADRESSENT
LEURS MEILLEURS VOEUX POUR 2021



PRENEZ SOIN DE VOUS
ET DE VOS PROCHES